





Montreuil, le 14 octobre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
•www.financespubliques.cgt.fr
•Courriels: cgt@dgfip.finances.gouv.fr
•dgfip@cgt.fr

•Tél: 01.55.82.80.80 •Fax: 01.48.70.71.63

CAP DU 25/09/2014

INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration liminaire

La fiscalité actuelle est injuste. Elle est loin d'être l'instrument de l'intérêt général, elle est loin de l'application de cette exigence de justice qui veut que chacun contribue au bien vivre ensemble et à la satisfaction des besoins collectifs à hauteur de ses moyens.

Ce sont des faits que soulignent depuis longtemps la CGT, sa Fédération des Finances et son syndicat CGT Finances publiques. Et ce ne sont pas les choix politiques gouvernementaux avec ses milliards de cadeaux au patronat sous l'égide du pacte de responsabilité qui vont venir démentir ces faits.

Toujours plus aux petits soins pour le patronat et les plus riches, toujours plus oppressante pour les salariés, tel est en résumé la juste perception d'un nombre croissant de nos concitoyens face à la politique d'austérité menée par ce gouvernement et dont la politique fiscale est un maillon révélateur.

Cette situation est d'autant plus mal vécue qu'elle s'inscrit dans un contexte de salaires insuffisants, de pouvoir d'achat laminé et de développement de la précarité. Et dans la fonction publique le gouvernement enfonce le clou en continuant de refuser tout déblocage du point d'indice.

Pourtant, rappelez-vous, en 2012, François Hollande lui-même, déclarait que la fiscalité était injuste. Et il avait bien raison de fustiger le poids exorbitant de la TVA dans l'ensemble des impôts! Sauf que son gouvernement a choisi le bricolage de l'impôt sur le revenu et la hausse de la TVA en couplant tout cela à une remise en cause profonde des services publics. Son choix réaffirmé, c'est de mettre des milliards de cadeaux à la disposition du patronat et de continuer d'engraisser les actionnaires.

On peut comprendre que cette situation génère de l'exaspération surtout quand elle s'inscrit dans un climat délétère qui voit les plus riches afficher un luxe insolent face aux difficultés rencontrés par le plus grand nombre ou quand un responsable politique, apôtre de la lutte contre la fraude fiscale, oublie de déclarer ses revenus et prétend souffrir de « phobie administrative ».

Ce n'est ni l'administration fiscale et financière, ni ses agents et encore moins les bâtiments dans lesquels ils exercent leurs missions au service de la société qui sont responsables de la situation créée.

Ce sont bien les choix politiques et patronaux, pilotés par le MEDEF, qui sont à la source de difficultés comme celles des petits agriculteurs, particulièrement victimes de la spéculation et des diktats de la grande distribution.

Il ne faut donc pas se tromper de cible!

Déjà soumis à des agressions verbales quotidiennes, à la tension collective liée aux manques d'emplois et de moyens, les agents des finances publiques sont désormais pris à parti par des mouvements d'agriculteurs.

En Haute-Garonne, il y a eu dépôt de fumier devant l'Hôtel des Finances de Balma et la trésorerie d'Auterive (les 18 et 19 septembre).

S'agissant du saccage et de l'incendie du centre des finances publiques de Morlaix, une nouvelle fois, certains dirigeants libéraux du monde agricole utilisent le désarroi et la colère réels des exploitants face à une chute de leurs revenus due essentiellement à la pression de la grande distribution, à l'absence de prix garantis, et à la mise en concurrence, pour s'attaquer au boucémissaire idéal : l'Etat et donc les fonctionnaires et le service public.

Rien ne saurait justifier les exactions commises

Ces méthodes appellent que leurs auteurs soient poursuivis et condamnés car c'est maintenant la collectivité nationale qui va devoir réparer et payer les dégâts. Ce sont aussi toutes les personnes qui ont besoin de trouver réponse à leurs problèmes au centre des finances publiques de Morlaix qui vont être pénalisées. Quant aux agents des Finances de Morlaix c'est peu dire qu'un nouveau traumatisme vient de leur être infligé et que de surcroît ils vont devoir travailler dans des conditions particulièrement difficiles.

La CGT Finances publiques est donc intervenue auprès de la Direction générale pour que toutes les dispositions soient prises pour leur apporter le soutien nécessaire et leur permettre de reprendre leur travail dans des conditions décentes.

Elle a aussi exigé que des mesures soient prises pour assurer la sécurité de tous les agents de la DGFIP dans l'exercice de leurs missions. Nous avons à l'ordre du jour de cette CAPN 3 propositions d'intégrations dans le corps des contrôleurs des finances publiques.

Les élus CGT rappellent que les spécificités des missions de service public de la DGFiP nécessitent des agents formés pour les exercer. Pour cela, les fonctionnaires accueillis dans notre administration doivent pouvoir bénéficier de toute la formation nécessaire pour ne pas se trouver en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions.

Les élus CGT se félicitent donc que, suite aux différentes actions communes de l'ensemble des élus B et conformément à l'article 17 du statut particulier, les agents détachés dans nos services puissent bénéficier d'un cycle de formation.

Toutefois, nous rappelons également que celui-ci ne nous satisfait pas pleinement tant dans son contenu que dans sa durée.

Concernant le fonctionnement de cette CAP, le faible nombre de dossiers à l'ordre du jour aurait permis aisément une dématérialisation des documents.

Par ailleurs, les documents remis en consultation sont trop succincts et nous obligent à des recherches fastidieuses dans nos archives pour parvenir à appréhender les dossiers dans leur ensemble.

En particulier le tableau fourni devrait comporter la mention de l'administration d'origine et les dossiers devraient contenir les PV de la CAPN d'accueil

Enfin, un sujet qui ne concerne pas directement l'ordre du jour de cette CAP, quand comptez-vous inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine CAPN la titularisation en B des contractuels de droit public relevant de la loi Sauvadet ?

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

- Les événements intervenus à Morlaix sont inadmissibles! La DGFIP va prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser ses agents et ses services.
- La direction générale est d'accord sur le fait que le concours doit rester la voie prépondérante pour le recrutement. Les détachements / intégrations sont très limités.
- Un processus de formation continue existe maintenant pour les agents détachés dans nos services.
- Concernant les contrôleurs contractuels handicapés, la question du stage probatoire a déjà été arbitrée puisque le conseil d'état a jugé que le stage probatoire n'était pas discriminant.
- ► Il est possible qu'il n'y ait pas de mouvement spécifique pour 2015
- ▶ La notification de leur titularisation au 01/10/2014 sera envoyée aux agents B concernés par l'application de la loi Sauvadet.
- Il n'est pas prévu d'appel de la liste complémentaire B.

ORDRE DU JOUR

Trois dossiers d'intégration sont à l'étude de cette CAP

• Une intégration directe d'une secrétaire administrative du secrétariat général.

POUR: adm + CFDT Contre: sol +FO Abst: CGT

 Une intégration après détachement d'un secrétaire administrative de l'éducation nationale.

> POUR: adm + CFDT Contre: sol + FO Refus de vote: CGT

> > **Explications du vote CGT :** les OS avaient quitté la séance lors de la CAP de détachement. Nous n'avions donc pas participé au vote à ce moment là.

■ Une intégration après détachement d'un agent technique de la Poste.

POUR: adm + CFDT Contre: sol + FO Refus de vote: CGT

Explications du vote CGT : les OS avaient quitté la séance lors de la CAP de détachement. Nous n'avions donc pas participé au vote à ce moment là.